



**PROCÈS -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JEAN PLA DE CORTS  
DU JEUDI 23 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt cinq et le vingt-trois janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JANVIER sous la présidence de Monsieur Robert GARRABÉ, Maire.

**PRÉSENTS** : GARRABÉ R, ANDRODIAS M, DIDIER C, GARCES R, OMS RM, CASADEVALL P, RESPAUT JL, AICARDI A, BAILLE E, MATHEU M, OMARI A, SAQUÉ N, KNOBLOCH C

**ARRIVÉE A 18h30** : D'AMATO M,

**ABSENTS EXCUSÉS** : BARBOUTY D pouvoir à OMARI A, BERNIER M pouvoir à OMS RM, MATHIOT D pouvoir à MATHEU M, MISO A, LAPORTE G

**Membres en exercice** : 19

**Présents** : 14

**Quorum atteint**

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : BAILLE E

## Ordre du jour

- Compte-rendu des décisions du Maire - rapporteur Robert GARRABÉ
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 - M57 - rapporteur : M. Claude DIDIER
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 - M49 - rapporteur : M. Claude DIDIER
- Convention de partenariat relative au programme ECOPOUSSE 2024-2025 à l'école avec le SYDEEL – rapporteur Mme Martine MATHEU
- Convention Conseil Energie Partagée avec le SYDEEL – rapporteur M. Michel ANDRODIAS
- Convention SYDEEL 66 modernisation du réseau EP, rénovation Place de la République et programme de rénovation 2025 : rapporteur M. Claude DIDIER
- Approbation modification N°1 du PLU : rapporteur M. Michel ANDRODIAS. \* les documents relatifs à cette affaire sont disponibles à l'accueil de la Mairie
- Modification statuts et intérêts communautaires : rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Délibération recrutements personnels contractuels : rapporteur M. Robert GARRABÉ
- Subvention association les Échecs de Saint-Jean Pla de Corts : rapporteur M. Claude DIDIER
- Questions diverses

## 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2024

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Rapporteur : Monsieur Robert GARRABÉ – Maire

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2024 par le rapporteur.

Proposition : adoption du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2024

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**ADOpte** le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2024

## 2) Compte-rendu des décisions du Maire – rapporteur M. Robert GARRABÉ

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée toutes les décisions qui ont été prises au cours du mois de décembre 2024 :

- **Décision N°38/2024** : Décision portant validation de devis-contrat de la société la Pyrénéenne Hygiène Services pour la lutte, surveillance et protection contre les termites souterraines
- **Décision N°39/2024** : Décision portant sur une demande de subvention à la Communauté de Communes du Vallespir pour la mise en discrétion des réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage public et communications électroniques rue des Écoles
- **Décision N°40/2024** : Décision portant sur une demande de subvention à la Communauté de Communes du Vallespir au titre des Fonds de Concours pour l'aménagement d'un terrain de pétanque au sein de l'aire intergénérationnelle Chemin de l'Illa
- **Décision N°41/2024** : Décision portant sur une demande de subvention à la Communauté de Communes du Vallespir au titre des Fonds de Concours pour l'aménagement du cimetière communal par l'édification d'un columbarium de 9 cases et d'un bloc de 16 casiers
- **Décision N°42/2024** : Décision portant sur une demande de subvention à l'État au titre de l'appel à projet fonds interministériel de prévention de la délinquance 2025 (FIPD) programme de sécurisation des établissements scolaires
- **Décision N°43/2024** : Décision portant sur une demande de subvention à la Communauté de Communes du Vallespir au titre des Fonds de Concours pour l'équipement en vidéoprotection de l'école primaire

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

**Délibération N°20250001**

## 3) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 - M57 - rapporteur : M. Claude DIDIER

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur Claude DIDIER explique à l'assemblée que préalablement au vote du budget primitif 2024, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2025 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024.

Il est décidé d'ouvrir pour l'exercice la somme de 322 565.15 € qui représente 25% des dépenses nouvelles d'investissement inscrites au budget 2024.

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

**Délibération N°20250002**

#### **4) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 – M49 - rapporteur : M. Claude DIDIER**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur Claude DIDIER explique à l'assemblée que préalablement au vote du budget primitif 2024, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2025 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024.

Il est décidé d'ouvrir pour l'exercice la somme de 50 979.55 € qui représente 25% des dépenses nouvelles d'investissement inscrites au budget 2024.

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

**Délibération N°20250003**

#### **5) Convention de partenariat relative au programme ECOPOUSSE 2024-2025 à l'école avec le SYDEEL – rapporteur Mme Martine MATHEU**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Madame Martine MATHEU, Conseillère Déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, fait part à l'assemblée de la convention d'organisation et de financement relative au programme « ECOPOUSSE » 2024-2025 proposée par le SYDEEL 66.

Elle précise que ce programme, anciennement dénommé « WATTY à l'école » est un programme de sensibilisation à la transition écologique à destination des élèves de 3 à 11 ans, ayant pour objectif principal de rendre les élèves acteurs de la transition écologique à l'école, comme à la maison, en leur permettant d'apprendre à économiser l'énergie et l'eau et à être les ambassadeurs d'une gestion durable des ressources énergétiques auprès de leur famille. Elle rappelle à l'assemblée la délibération N°20230054 du 20 juillet 2023 approuvant la convention de partenariat tripartite relative au programme « WATTY » pour l'année scolaire 2023-2024 entre la ville et le SYDEEL 66 et la société « Eco CO2 » et poursuit en indiquant que le nouveau programme « ECOPOUSSE » labellisé par le Ministère de la Transition Ecologique, est le premier et le seul programme de sensibilisation des élèves, éligible aux certificats d'économie d'énergie.

De plus le programme « ECOPOUSSE » est déployé et soutenu dans les Pyrénées-Orientales grâce à un partenariat de plus de 8 ans entre la société « ECO CO2 », lauréate de l'appel à projet national, et le SYDEEL 66. La mise en place de ce programme vise donc à déployer ledit programme de sensibilisation à la transition écologique dans trois classes d'élémentaires volontaires de notre groupe scolaire élémentaire.

Elle souligne l'importance de poursuivre cette action auprès de nos élèves d'élémentaire et informe que le reste à charge de la collectivité pour 3 classes participant à ce programme s'élève à la somme de 590.40 € TTC pour l'année scolaire, et propose au conseil, d'une part, d'approuver la convention d'organisation et de financement relative au programme « ECOPOUSSE » 2024-2025 entre la ville et le SYDEEL 66, d'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

**Délibération N°20250004**

## **6) Convention Conseil Energie Partagée avec le SYDEEL – rapporteur M. Michel ANDRODIAS**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le dispositif de conseil en énergie partagée proposé par le SYDEEL 66 auprès duquel la commune est adhérente qui consiste à accompagner les collectivités dans leurs actions de transition énergétique par une meilleure maîtrise des dépenses en énergie via l'intervention d'un conseiller énergie. Il précise que le coût s'élève à 300€ par bâtiment puis 15€/an et par point de livraison durant les années suivantes dans la limite de 5 ans, durée maximale de cette mission. Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer.

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

**Délibération N°20250005**

## **7) Convention SYDEEL 66 modernisation du réseau EP, rénovation Place de la République et programme de rénovation 2025 : rapporteur M. Claude DIDIER**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le SYDEEL66 demeure le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux 2025 s'agissant de la modernisation du réseau éclairage public, la rénovation de la Place de la république et le programme de rénovation 2025.

Il indique qu'il y a lieu de délibérer pour l'autoriser à signer avec le SYDEEL 66 la convention d'organisation et de coordination des travaux.

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

**Délibération N°20250006**

## **8) Approbation modification N°1 du PLU : rapporteur M. Michel ANDRODIAS**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire rappelle la procédure de modification N°1 du PLU qui a pour objet la rectification d'erreurs matérielles et l'ajustement de l'encadrement du secteur NC afin de permettre la mise en valeur de la richesse du sol ou sous-sol. Il indique que l'enquête publique qui a eu lieu a donné lieu à l'envoi du rapport du commissaire enquêteur avec en guise de conclusion un avis favorable.

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

**Délibération N°20250007**

## **9) Modification statuts et intérêts communautaires : rapporteur M. Robert GARRABÉ**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur la modification des statuts et de l'intérêt communautaire ayant pour principaux effets en matière d'habitat au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'entrée en application d'une nouvelle contractualisation du pacte territorial France Renov impliquant la création d'un service public de l'habitat

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

**Délibération N°20250008**



**10) Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : rapporteur M. Robert GARRABÉ**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de recruter un agent contractuel au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35h du 27 janvier 2025 au 31 août 2025 pour faire suite à un départ en retraite au service administratif.

Le conseil approuve la création de ce poste d'emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

**Délibération N°20250009**

Il fait part à l'assemblée de la nécessité de recruter un agent contractuel au grade d'Adjoint Technique à 28/35h du 03 mars 2025 au 13 avril 2025 pour des besoins de surveillance d'enfants durant le temps périscolaire et d'entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil approuve la création de ce poste d'emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

**Délibération N°20250010**

Il fait part également à l'assemblée de la nécessité de recruter un agent contractuel au grade d'Adjoint Technique à 21/35h du 03 mars 2025 au 13 avril 2025 pour des besoins de surveillance d'enfants durant le temps périscolaire et d'entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil approuve la création de ce poste d'emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

**Délibération N°20250011**

**11) Subvention association les Échecs de Saint-Jean Pla de Corts : rapporteur M. Claude DIDIER**

Les présences, absence (s), procuration (s) et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

**Président de séance** : Monsieur Robert GARRABÉ, Maire

Monsieur Claude DIDIER, Adjoint en charges des Finances fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'attribuer une subvention complémentaire exceptionnelle d'un montant de 255 € à l'Association « Saint-Jean Pla de Corts Échecs » pour couvrir l'avance du paiement de la taxe d'habitation exigée par le service des impôts au regard de l'occupation du bâtiment sis 6 rue du Château.

**DÉCIDE** d'adopter la proposition

**Délibération N°20250012**

## Questions diverses

☛ **Michel ANDRODIAS** informe l'Assemblée du début des travaux de l'éco parking rue du lavoir, dès la semaine prochaine.

2025 sera une année riche en travaux avec notamment la réfection de la Place de la République et l'enfouissement de divers réseaux.

☛ **Claude DIDIER** indique que selon les premiers calculs estimatifs le résultat de fonctionnement serait moindre en 2024 comparé à l'exercice précédent

Il informe par ailleurs que l'analyse des frais de fonctionnement de la STEP montre une augmentation vis à vis de l'an dernier.

☛ **Rose-Marie OMS** indique que l'association des parents d'élèves Les Granyotes vont organiser une manifestation festive pour l'école, il y aurait nécessité de rédiger un arrêté et de satisfaire à la sécurité de cette action avec des barrières.

☛ **Jean-Luc RESPAULT** informe l'Assemblée que le bulletin municipal pourra être distribué à compter du 27 janvier prochain

☛ **Régis GARCÈS** informe que l'assemblée générale du canal se tiendra le 28 janvier.

Le 29 janvier aura lieu une réunion « eau'rizon » faisant état des lieux du territoire par le SIGA du Tech avec études des diverses solutions pour la gestion des nappes en eau.

Le logiciel du tableau électronique d'informations municipales va être changé car il est devenu obsolète.

☛ **Annette AICARDI** informe l'assemblée de la tenue d'une réunion avec Sun Agri avant Noël sur le projet photovoltaïque agricole au Pla de l'Arque. Il y a possibilité d'organiser une petite réunion de présentation en préambule d'un conseil municipal de même qu'une réunion est d'ores et déjà programmée avec eux et la Communauté de Communes du Vallespir le 13 février.

L'enquête sur la mobilité est terminée et le bureau d'études en charge de ce dossier propose de restituer les livrables au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35 minutes.

Le Secrétaire

Eric BAILLE



Le Maire

Robert GARRABÉ

